

# Conseil Municipal du 8 septembre 2016

Présents : Sylvie BERTHET, André BOIS, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Thomas LEFRANCQ, Mireille VEYRON.

Excusés : Emilie BOCQUET, pouvoir à Sylvie BERTHET  
Alain SABY, pouvoir à André BOIS  
Sylvie PAQUET, pouvoir à Mireille GOUMAS

Absents : André ROCHAS.

Date de la convocation : 01/09/2016

Début de séance : 20 h

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCQ

## **1/ Présentation VAE d'une employée communale :**

Claudine souhaite présenter une licence en VAE. Dans le cadre de l'élaboration de son mémoire dont la thématique sera en lien avec le travail en commission de la mairie de Dullin. Pour ce faire, elle sollicite le consentement des élus.

Chaque responsable de commission centralise les points négatifs et positifs en vue de la réorganisation. Ils seront transmis sous 15 jours à Claudine pour un travail conjoint.

## **2/ DIA parcelles de bois :**

Le maire présente une demande de l'office notarial de Pont de Beauvoisin (Me Rouard) concernant une vente de parcelles boisées situées : Le Chaney, Les Côtes de Coppet, Coppet et aux Rivaux – propriété Bellemin-Laponnaz Sandrine.

La superficie totale est de 2 h 25 a 93 ca pour un prix de 8000 €

Selon le code forestier, la commune pourrait faire jouer son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

Pour :            contre : 8            abstention : 1 (Thomas LEFRANCQ)

l'activation du droit de préemption

## **3/ Décision modificative :**

Pour affiner le budget investissement en fonction des projets qui n'avaient pu être pris en compte lors du budget primitif, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

<b>intitulés</b>	<b>opération</b>	<b>Chapitre – imput.</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
<b>Investissement</b>				
Maison Montigon	81	2315		-3773.95
Eglise	93	2315		-2000.00
Matériel	97	2158		-2000.00
Sentiers - Murets	99	2315		-2000.00

Abri à sel	103	2145		-5000.00
Ecole ordinateurs	96	2183	+3500.00	
Voirie	77		+ 3000.00	
Parking accueil gites et gites (2500 €)	95	2128	+ 8273.95	
		<b>TOTAL</b>	<b>14 773.95</b>	<b>14773.95</b>
<b>Fonctionnement</b>				
FPIC		014-73925	+1700.00	
Eau assainissement		011-60611		-1700.00
		<b>TOTAL</b>	<b>+1700.00</b>	<b>-1700.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

Pour : 9      contre :      abstention :

#### **4/ Tarif location gîte 22 :**

Le maire présente l'association Savoie Solidarité Migrants Aiguebelette entité de l'association Savoie Solidarité Migrants de Chambéry.

Il rappelle l'accord du conseil pour accueillir une famille dans 1 gîte à tarif particulier.

Depuis début juillet une famille géorgienne (la maman et 4 enfants) est installée dans un gîte.

Une famille a été accueillie provisoirement et gratuitement dans un logement d'Ayn pendant un mois.

Un courrier de demande de soutien a été adressé aux mairies des 10 communes de la CCLA et est en attente de réponse.

L'association assure l'ensemble des charges financières et administratives.

Compte-tenu des finances actuelles de l'association naissante, et en attendant le résultat des démarches pour l'aider financièrement, le maire propose de faire une gratuité pour 5 (cinq) mois, et de re-délibérer ensuite.

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

Pour : 9      contre :      abstention :

#### **5/ Nommage des voies et numérotation des habitations :**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient pour en faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS (*Global Positioning System*), d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Les voiries actuelles sont classées en VC 1, VC 2 ... Désormais, le nom des voies proposées serait le suivant :

Chemin de la Crêtaz
Chemin de la Roue
Chemin de la Source
Chemin du Bois
Chemin du Frandin
Chemin du Gallin
Chemin du Tilleray
Impasse de Bran
Impasse de Chanullaz
Impasse de la Falaise
Impasse de la Jarnette
Impasse des Bellemin
Impasse du Château
Impasse du Fourchet
Impasse du Lavoir
Impasse du Sauget
Impasse du Vorget
Route d'Ayn
Route des Gabriaux
Route de la Bridoire
Route de la Crête
Route de la Mairie
Route de la Planchette
Route de Vergenucle
Route du Cimetière
Route du Fayet
Route du Frandin
Route du Lac
Route du Pothin
Route du Rondelet

Les numéros des habitations correspondront à la numérotation métrique (numéros pairs à droite et numéros impairs à gauche).

Après en avoir délibéré, le conseil valide la proposition de nommage des voies et autorise le Maire à déposer une demande de subvention au département de la Savoie.

Pour : 9          contre :          abstention :

6/ Divers :

- Réunion publique : 7 octobre 2016 19h (à confirmer – sinon 4 novembre 19h)
- Préparation réunion publique / commission communication : lundi 19 septembre 2016 19h
- Travaux : muret, parking auberge. Démarrage travaux isolation gîtes lundi 12 septembre
- Rentrée scolaire

Fin du conseil : 22h